

Audit énergétique

Vous souhaitez disposer d'un diagnostic précis de la performance énergétique de votre bâtiment et des scénarios d'amélioration associés ? Vous souhaitez définir une stratégie pour atteindre les objectifs réglementaires du Décret Eco-Energie Tertiaire (DEET) aux échéances 2030, 2040 ou 2050 ? Loire-Atlantique développement réalise des audits énergétiques complets afin d'éclairer vos choix d'investissement et de vous accompagner dans la définition d'un programme de travaux cohérent.

Évaluer la performance énergétique de votre bâtiment

L'étude est un outil clé pour :

- Analyser la performance énergétique globale du bâtiment.
- Identifier les leviers d'amélioration technique et énergétique.
- Évaluer les gains énergétiques et la pertinence économique des travaux envisagés.
- Sécuriser la décision d'investissement et préparer un programme de travaux cohérent.
- Renforcer l'éligibilité aux dispositifs d'aides et de subventions.

Les grandes étapes de notre accompagnement

1. **Analyse réglementaire et documentaire** : état des lieux du bâtiment, conformité réglementaire, analyse des données disponibles (consommations, plans, équipements...).
2. **Visite technique du site** : inspection des équipements (chauffage, ventilation, éclairage, enveloppe...) et identification des dysfonctionnements.
3. **Analyse des performances énergétiques et thermiques** : modélisation du site par Simulation thermique dynamique (STD), identification des postes les plus énergivores.
4. **Définition de scénarios de travaux** : propositions d'amélioration (enveloppe, systèmes, régulation...) avec différents niveaux de performance.
5. **Analyse économique** : estimation des gains, montant d'investissement et temps de retour sur investissement.
6. **Rapport d'audit et restitution** : synthèse des résultats et hiérarchisation des actions pour faciliter la prise de décision.

L'audit énergétique, une première étape structurante

Suite à la réalisation d'un audit énergétique, nous pouvons également vous accompagner dans le cadre :

- d'une mission [d'assistance à maîtrise d'ouvrage énergie et bas carbone](#) pour les phases de conception et de réalisation des travaux.
- d'un [mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage](#), si vous souhaitez déléguer complètement la gestion du projet et la passation des marchés.

[Toutes nos offres construction et rénovation énergétique](#)